

Département du  
NORD

Arrondissement de  
DOUAI

Canton d'ANICHE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2023-04-26



Le **douze avril deux mille vingt-trois** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 04 avril 2023, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

**Etaient présents** : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSEAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA-DAUBRICOURT, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Hugues WARUSFEL, Didier FULGEROT, Cindy MERY, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Saïd NACER, Séverine DERUDAS,

**Etaient représenté(e)s** : Madame Monique PASTORET (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Monsieur Mohamed IDRAHOU (procuration donnée à Monsieur Stéphane SALAH), Monsieur Eric HALLERS (procuration donnée à Monsieur Didier FULGEROT), Madame Christelle POULAIN (Procuration donnée à Madame Patricia DELCOURT), Monsieur Abdelaziz GUERTIT (Procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Monsieur Gilles TUROTTE (procuration donnée à Madame Séverine DERUDAS), Monsieur Philippe MAUPIN (procuration donnée à Donatien DUCATILLION)

**Était Absente** : Madame Rabiah ARABEN

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-France ROGER

## **Vacances d'été aux Grangettes**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des séjours aux Grangettes d'une semaine sont prévus au mois de juillet et au mois d'août 2023. Le centre de vacances pourrait accueillir environ une quarantaine d'enfants des communes adhérentes au S.I.G.C.V.G. Plusieurs dates sont proposées, les enfants pourront participer à plusieurs séjours selon les disponibilités.

Les différentes possibilités sont les suivantes :

- du 10 au 19 juillet
- du 21 au 30 juillet
- du 1<sup>er</sup> au 10 août
- du 12 au 18 août

**Il précise le prix de revient est de 71,50 euros par jour pour les enfants âgés de 6 à 15 ans, toutes activités comprises, et de 107,25 euros pour ceux de 16 ans et plus.**

La participation des familles est fixée, comme l'an dernier, suivant le coefficient des ressources, en appliquant le barème suivant :

35 % pour les familles non imposables
40 % pour les familles versant jusque 305 € d'impôts
45 % pour les familles versant de 306 à 610 € d'impôts
50 % pour les familles versant de 611 à 1.220 € d'impôts
60 % pour les familles versant de 1.221 à 2.135 € d'impôts
70 % pour les familles versant plus de 2.136 € d'impôts.

Il précise qu'en cas de maladies entraînant la non-participation totale du séjour, un remboursement des sommes versées sera effectué sur présentation d'un justificatif médical.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le barème proposé par Monsieur le Maire pour calculer la participation des familles dont les enfants iront en colonies de vacances aux Grangettes au mois de juillet et au mois d'août.

**ACCEPTÉ** que le règlement puisse se faire par acomptes sous réserve que la totalité soit versée avant le départ.

**PREVOIT** de rembourser la participation versée, aux familles dont les enfants n'ont pu participer à la totalité du séjour aux colonies uniquement pour des raisons impondérables (hospitalisation, maladie....) sur présentation d'un justificatif médical.

**Fait et délibéré en séance  
Pour extrait conforme  
Le Maire**

**Télétransmis le 18 avril 2023**

**Publié sur le site de la ville le 20 avril 2023**